

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

qui s'est tenue le mardi 25 novembre 2014 à 21 heures, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Badr SLASSI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 19 novembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Badr SLASSI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

oooooooooooo

**Présents** : M. Thierry CHIABODO, M. Orhan ABDAL, Mme Anita MANDIGOU, Mme Claudine FLESSATI, M. CARVALHEIRO Eric, Mme Sonia YEMBOU, M. Mehdi Nasser BENRAMDANE, M. Laurent GUEGUEN, *-Adjoints au Maire-* ; M. François KINGUE MBANGUE, M. Alain FIGUIERE, Mme Marianne TOUMAZET, M. Alain SAMOU, M. Laurent GRARD, Mme Fadela RENARD, Mme Stéphanie DE AZEVEDO, M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Alexandra DE ALMEIDA, Mme Fazila ZITOUN, Mme Fethiye SEKERCI, M. Marc OZDEMIR, Mme Elisabeth HERMANVILLE, Mme Christiane BAILS, Mme Marie-Aline NICOLAS NELSON, Mme Annie PRENGERE, M. Laurent BENARD, M. Pascal GALLAND, M. Fabien LOCHARD, M. Tony CHAUVIN, *-Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice-*.

**Absents excusés avec pouvoirs** : M. Alain LOUIS pouvoir à M. Badr SLASSI, Mme Sabrina ESSAHRAOUI pouvoir à Mme Anita MANDIGOU, Mme Yaye GUEYE pouvoir à M. Mehdi Nasser BENRAMDANE, Mme Isabelle PIGEON pouvoir à M. Thierry CHIABODO, M. Roch MASSE BIBOUM pouvoir à M. François KINGUE MBANGUE, Mme Hélène DORUK pouvoir à M. Orhan ABDAL, Mme Jeanine KANIKAINATHAN pouvoir à Mme Sonia YEMBOU.

**Absent excusé** : M. Christophe CREDEVILLE.

**Secrétaire de séance** : Madame Anita MANDIGOU.

oooooooooooo

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire excuse l'absence de M. Le Maire et ouvre la séance par la lecture des pouvoirs.

Il présente l'équipe de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France (C.A.R.P.F.) participant à cette séance du Conseil Municipal, soit :

- M. Patrick RENAUD (Président)
- M. Yves LOCHOUARN (DGS)
- Mme Muriel CHAUDET (DGA, en charge de la Culture, Communication, Grand Roissy)

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014 : **28 voix POUR et 8 contre.**

Monsieur SLASSI fait part des 2 pouvoirs suivants :

M. DOMMERGUE Bruno pouvoir à M. Eric CARVALHEIRO et Mme Elisabeth FRY pouvoir à M. Alain FIGUIERE.

### ***INTERCOMMUNALITE – Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France – Avis du Conseil Municipal***

**Rapporteur** : M. Badr SLASSI expose rapidement le sujet et laisse la parole à M. RENAUD.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés dans les

départements de la Grande Couronne, y compris le Val d'Oise, dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris (telle que définie par l'INSEE), de regrouper plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave formant un ensemble d'au moins 200 000 habitants (art. 10 de ladite loi).

Cette loi prévoit qu'au 1er janvier 2016 la Métropole du Grand Paris regroupera 125 communes et 6,5 millions d'habitants. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés dans les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne seront intégrés dans la Métropole. Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, les EPCI et communes de Seine-Saint-Denis seront intégrés dans la Métropole.

En Grande Couronne, les EPCI dont le siège est situé dans l'unité urbaine de Paris devront compter au moins 200 000 habitants.

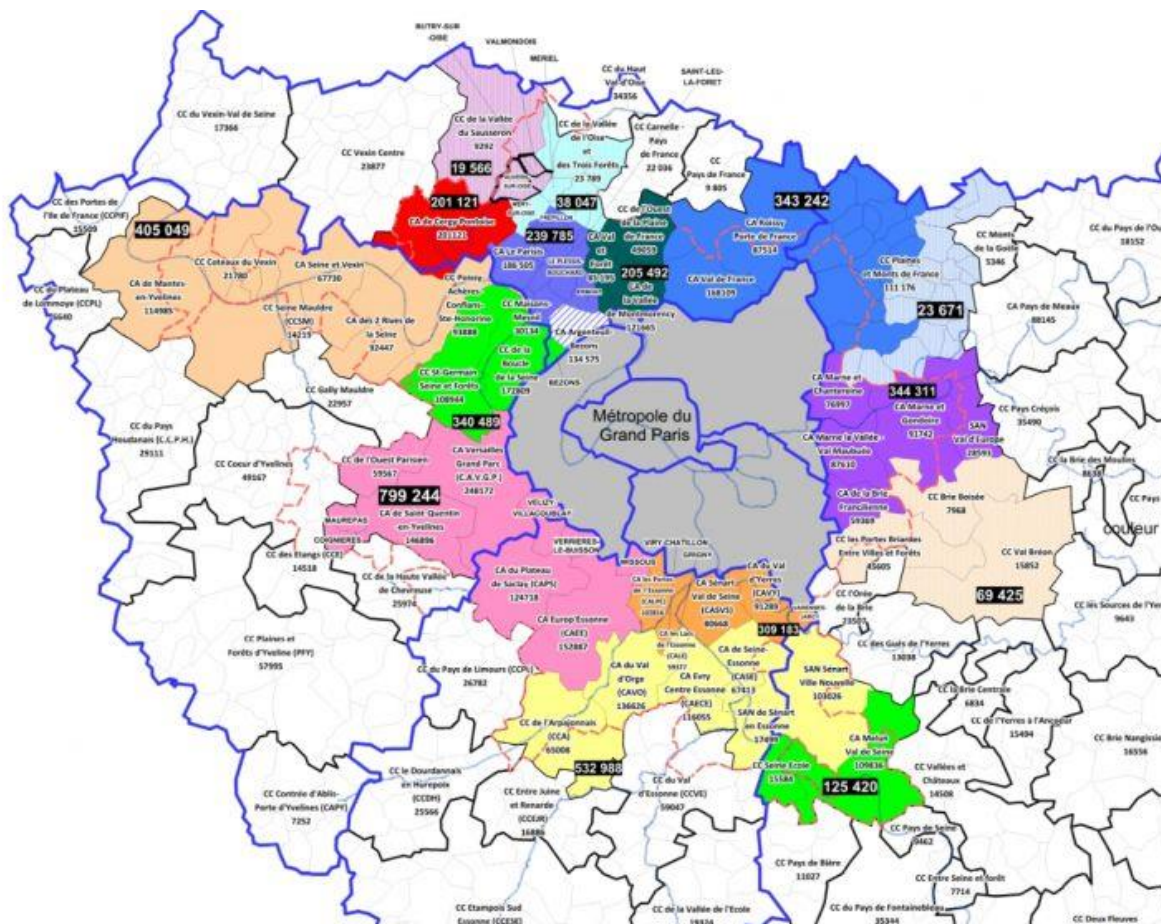
La Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France (C.A.R.P.F.) est concernée par le texte, puisque son siège de Roissy en France est dans l'unité urbaine de Paris.

Par délibération en date du 23 janvier 2014, la C.A.R.P.F. a décidé de changer son siège social, ce que Monsieur le Préfet du Val d'Oise a refusé, par décision implicite de rejet en ne produisant pas d'arrêté sur ce sujet. Ce refus de Monsieur le Préfet fait l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif.

Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, M. DAUBIGNY a installé la Commission Régionale de Coopération Intercommunale le 28 août 2014 (réunie ensuite le 5 septembre 2014) en vue de présenter, conformément à l'article 11 de la loi du 27 janvier 2014, un Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), issu d'une première réunion avec les Préfets de Départements. Le SRCI prévoit le regroupement de la C.A.R.P.F. avec la Communauté d'Agglomération Val de France et une partie de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France. Le futur EPCI comprendrait ainsi 42 communes pour une population de 343 242 habitants.

En parallèle, le Préfet de Région co-préside avec Daniel GUIRAUD, Président du syndicat mixte Paris Métropole la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, qui doit soumettre au Gouvernement un rapport sur le statut des territoires.

## SCHEMA Régional de Coopération Intercommunale au 5 septembre 2014



## Les regroupements intercommunaux proposés par le SRCI.

### Pour l'est du Val d'Oise et le nord Seine-et-Marne :

La fusion des **Communautés d'Agglomération Val de France** (Arnouville, Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel – 168 109 habitants), **Roissy Porte France** (Bouqueval, Ecoeu, Chennevières-lès-Louvres, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Goussainville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Marly-la-Ville, Puisseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Survilliers, Vaud'herland, Vémars et Villeron – 87514 habitants) et **17 communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France** (Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Gressy, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Longperrier, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Villeparisis (87 619 habitants)

Les **20 autres communes de la CC Plaines et Monts de France** représentent 23 557 habitants (Annet-sur-Marne, Charmentray, Charny, Cuisy, Fresnes-sur-Marne, Iverny, Le Pin, Le Plessis-aux-bois, Le Plessis-l'Évêque, Marchémoret, Messy, Montgé-en-Goële, Nantouillet, Oissery, Précý-sur-Marne, Saint-Mesmes, Saint-Pathus, Villeroy, Villevaudé et Vinantes) **et ne sont pas prévues dans le schéma.**



## **Le calendrier fixé par le Préfet.**

Il prévoit :

- Une première étape de concertation qui a vocation à se poursuivre au cours des prochains mois au sein de la CRCI ;
- La possibilité pour les élus membres de la CRCI de proposer des modifications au projet de SRCI. Ces amendements devront être approuvés à la majorité des 2/3 des membres de la CRCI, comprenant les 2/3 au moins des représentants du ou des départements concernés ;
- Des délibérations des communes et EPCI de la grande couronne qui doivent donner un avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut d'avis, celui-ci sera réputé favorable. Ces avis seront communiqués aux membres de la CRCI pour un débat en décembre. C'est ainsi que le Conseil Municipal de Goussainville est réuni ce soir pour donner son avis.
- Que le Préfet arrêtera le SRCI au plus tard le 28 février 2015 (à moins que cette échéance ne soit repoussée d'ici là par le législateur au 30 avril) ;
- La mise en place des nouvelles intercommunalités et de la Métropole du Grand Paris le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est proposé d'approuver ce schéma, dans la mesure où il permet un regroupement assez cohérent autour de l'aéroport Charles de Gaulle, dont la nécessité a été mise en évidence par la création de l'Association des Collectivités du Grand Roissy.

Toutefois, la C.A.R.P.F. souhaite exprimer deux réserves :

- La scission de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France est inopportune et incompréhensible puisque cette Communauté s'est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec une volonté très forte de l'Etat de voir se constituer cet EPCI dans son périmètre actuel. Démanteler cette Communauté ne peut être compris ni par les communes membres, ni par leurs habitants.
- On ne peut que regretter que le futur EPCI constitutif du Grand Roissy ne comprenne pas la partie de la Seine-Saint-Denis concernée par le bassin de vie et le bassin d'emploi concerné par la plate-forme aéroportuaire.

Le Conseil de la C.A.R.P.F. a délibéré favorablement à l'unanimité le 23 octobre 2014.

## **Les réflexions en cours au sein de l'Association des Collectivités du Grand Roissy – ACGR.**

En 2014, l'Association des Collectivités du Grand Roissy (ACGR) compte :

- 5 EPCI
- 69 communes
- 3 départements
- Pour un bassin de vie de 663 000 habitants.

Les élus de l'ACGR souhaitent lancer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Roissy avec la création d'un Syndicat Mixte. Il avait été acté que le calendrier serait fixé après approbation du SCOT du SIEVO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Est du Val d'Oise).

Ce cadre a permis aux commissions de l'ACGR, en lien avec l'EPA Plaine de France, de lancer ou de suivre des études préfigurant un document de planification du Grand Roissy. Elles seront finalisées en 2014-2015 et comportent les schémas suivants :

- Schéma des espaces économiques,
- Diagnostic habitat,
- Trame verte et bleue (mesure-phare du Grenelle Environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité),
- Schéma agricole,
- Schéma viaire,
- Schéma des liaisons structurantes de transports collectifs 1 et 2.



Le SIEVO, regroupant les Communautés de Val de France et de Roissy Porte de France, a lancé la révision de son SCOT.

Pour mémoire :

- Le SDRIF a été approuvé par l'Etat le 27 décembre 2013,
- Le SIEVO a arrêté le SCOT le 4 mars 2014,
- La fin de l'enquête publique relative à l'approbation de la révision du SCOT et de l'évaluation environnementale a eu lieu en juillet 2014,
- La commission d'enquête a émis un avis défavorable principalement aux motifs que :

- Les activités économiques doivent être concentrées sur le sud du territoire afin de ne pas consommer des terres agricoles en nombre.

La réponse des élus du SIEVO est de rappeler que 400 ha (200 ha à Gonesse et 200 ha à Roissy-en-France) ont été sanctuarisés par les élus dans le cadre du SDRIF.

- Les zones de logement denses seraient à prévoir sur le nord du territoire.

La réponse des élus du SIEVO est de rappeler que ces communes, à caractère rural ne peuvent pas absorber des constructions de logement trop importantes.

- Le SCOT n'a pas inscrit le tracé de la liaison ferrée Roissy-Picardie.

La réponse des élus du SIEVO est de rappeler que ce projet ne permet pas l'accès des habitants du territoire à la plateforme aéroportuaire.

Le SIEVO s'est réuni le 29 septembre pour décider soit :

- D'approuver le SCOT du dernier trimestre 2014 (mais cela pose des problèmes sur certains projets),
- De dissoudre le syndicat, et dans ce cas, c'est le SDRIF qui s'applique. C'est cette décision qui sera prise dans les prochaines semaines.

Il est proposé de **créer d'ici la fin 2014 un Syndicat Mixte qui réunirait les communes et intercommunalités de l'ACGR avec l'objectif d'élaborer un SCOT à l'échelle du Grand Roissy.**

Par conséquent, l'ACGR pourrait être dissoute.

Les études engagées en lien avec l'EPA Plaine de France devront être finalisées en 2014-2015 (cf schémas, diagnostic etc.. évoqués précédemment).

Il conviendra de définir les modalités d'association des 3 Conseils Généraux (77, 95 et 93) qui ne pourront pas être membres du futur syndicat.

Après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce Syndicat Mixte pourrait regrouper les EPCI nouvellement constitués et une partie des communes de la Métropole du Grand Paris qui pourrait représenter un Conseil de Territoire.

Le Syndicat mixte pourrait également être le coordinateur des CDT.

M. RENAUD souligne l'importance de la délibération de ce soir car elle modifiera la Communauté d'Agglomération existante dont Goussainville fait partie depuis janvier 2013. Les enjeux sont importants tant au niveau territorial, qu'économique, des transports régionaux etc...

Monsieur RENAUD souhaite travailler en commun avec les élus sur ce projet qui n'est pas le sien à la base mais pour lequel il est motivé et a besoin de soutien.

Il rappelle le contexte de la communauté actuelle : les compétences, le nombre d'habitants ont évolué. Depuis plus de 20 ans, la ville de Roissy est passée du statut de village à celui de ville importante confrontée à un développement exceptionnel en rapport avec l'aéroport. Cela a suscité des convoitises. Roissy a décidé de faire participer les communes voisines pour que toutes profitent de cette manne, plutôt que des villes beaucoup plus éloignées.

Devant l'exemple de Lyon qui, avec son Conseil Général a développé une zone péri-urbaine et rurale très importante, une loi apparaît favorisant les grandes métropoles en France. Le projet du Grand Paris est né.

Rappel : il est prévu d'agglomérer 125 communes avec 6 millions d'habitants. Le Grand Paris aura un OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) représenté par la ville de Paris. Cependant, ce projet est compliqué car il englobe la Grande Couronne, les Hauts de Seine, le Val de Marne, la Seine St Denis.

M. RENAUD illustre par des exemples concrets le parcours alambiqué des négociations (des communes reléguées dans d'autres zones contre leur gré -et devant, pour certaines, s'agréments des dettes récupérées-, des changements de décideurs ayant un impact sur la progression des divers projets, quelques "mariages" forcés de communes ensuite séparées...). Les débats durent depuis 10 ans.

Pour résumer la situation : soit la C.A.R.P.F. fusionne avec la Communauté de Communes Val de France, soit elle s'ouvre à la Seine et Marne (qui apportera davantage de communes moyennes que l'ensemble des Yvelines).

M. RENAUD considère qu'il est préférable d'être plus nombreux (370 000 habitants) avec un véritable programme de développement (aéroport, transport, formation dans l'aérien, l'aéronautique, en anglais). Nous avons une multitude de projets et travaux à effectuer conjointement. Il convient également d'être prêts à travailler avec la Seine Saint Denis. Il faut s'unir pour faire face ensemble, sous peine de voir cette manne passer dans d'autres mains (la population est contre l'implantation d'un nouvel aéroport, c'est donc l'occasion de se développer).

Il ne cache pas qu'au niveau des attributions de postes, il y aura des suppressions puisque, par exemple, il ne faut qu'un président, un RH, un Responsable de Communication, etc...mais c'est maintenant ou jamais qu'il faut profiter de cette opportunité et "monter en tête du wagon". Les membres de la C.A.R.P.F. vont montrer qu'ils sont capables de prendre des risques et d'être moteurs. C'est l'avenir de tous qui en dépend.

Il rappelle que la ville de Roissy est étiquetée commune "riche" alors que certaines communes le sont davantage en proportion du revenu moyen par habitant.

Madame HERMANVILLE demande si ces chiffres ne sont pas nivelés en écrêtement.

Monsieur RENAUD répond par la négative.

Monsieur FIGUIERE stipule avoir bien compris le choix à faire. Il aimerait cependant savoir ce qu'il y aura dans la « corbeille de mariage ».

Monsieur RENAUD affirme que la C.A.R.P.F. est la plus intégrée et que déjà, ce qui a été élaboré conjointement sera sauvegardé. Les engagements pris seront tenus. Plus les effectifs sont réduits, moins il existe de ressources de développement.

Il indique que l'aéroport connaîtra une expansion et que les emplois vont croître de façon exponentielle. La C.A.R.P.F. va se battre pour que les sommes dont elle a été spoliée concernant Air France (plus de 2 millions d'Euros par an) et Fedex (non imposée, l'état devait effectuer un remboursement en retour), lui soient rétrocédées.

Monsieur Yves LOCHOUARN évoque le projet EUROPA CITY avec un investissement de 3 milliards d'Euros. 10 500 emplois sont prévus. Ce projet n'est pas le seul. Des possibilités d'expansion vers le Bourget à hauteur de 200 ha de terres constructibles sont envisagées.

Autre projet d'envergure : un centre de congrès (en face d'Air France). Nous allons récupérer les 3 000 espaces perdus en Ile de France. Il faudra investir 700 millions d'Euros. 300 000 emplois sont prévus.

Un dernier exemple : au Thillay, les Sociétés chinoises Yangden Solar et Solar Technology (panneaux solaires) vont installer un centre mondial des nouvelles énergies (show-room et centre commercial international avec résidence hôtelière et divers activités et services).

Les étrangers connaissent bien Paris et Roissy. Toute négociation opérée sous l'étiquette "Grand Roissy" a plus d'impact auprès des Sociétés étrangères et face aux Services de l'Etat.

Pour eux, s'installer à proximité de Roissy a plusieurs avantages :

- Être proches de Paris
- L'implantation est moins onéreuse qu'à Paris

Monsieur SLASSI demande s'il y a des questions.

Il propose au Conseil Municipal :

- D'approuver ce Schéma Régional de Coopération Intercommunale dans la mesure où il permet un regroupement assez cohérent autour de l'Aéroport Charles de Gaulle dont la nécessité a été mise en évidence par la création de l'Association des Collectivités du Grand Roissy.
- D'exprimer les deux réserves suivantes :
  - La scission de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France est inopportune et incompréhensible puisque cette Communauté s'est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec une volonté très forte de l'Etat de voir se constituer cet EPCI dans son périmètre actuel. Démanteler cette Communauté ne peut être compris ni par les communes membres, ni par leurs habitants.
  - On ne peut que déplorer que le futur EPCI constitutif du Grand Roissy ne comprenne pas la partie de la Seine-Saint-Denis concernée par le bassin de vie et le bassin d'emploi de la Plate-forme Aéroportuaire.

**Vote** : UNANIMITE.

Monsieur RENAUD remercie chaleureusement l'assemblée.

<p><b><i>INTERCOMMUNALITE – Communication au Conseil Municipal du Rapport Annuel d'Activités pour 2013, accompagné du Compte Administratif de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i></b></p>
--

**Rapporteur** : Monsieur SLASSI.

En application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CARPF a adressé au Maire de Goussainville, son rapport d'activités annuel ainsi que le Compte Administratif 2013, approuvé par le Conseil Communautaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activités transmis à l'ensemble des élus.

Monsieur SLASSI passe la parole à Monsieur RENAUD qui présente ce rapport.

Entrée de la commune de Goussainville le 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans la C.A.R.P.F.

Ce choix était compliqué pour intégrer la C.A.R.P.F. (tant pour y entrer que pour être accepté).

Chaque Conseil Municipal étant souverain, avec ses convictions propres et celles de son opposition, il conviendra travailler tous ensemble sur la gestion de nos terres et pour un avenir commun.

Les besoins sont très forts tant sur des projets d'envergure que sur des projets dits "de confort". Certaines communes rurales doivent construire, les transports sont à revoir et, notamment, un projet de transport par télécabines ("Roissypérique") est initié pour désengorger les routes.

L'intercommunalité soulage les budgets également pour des équipements tels que ceux des piscines.

Malgré l'anxiété relative à cette intégration, tout se passe très bien pour Goussainville.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité et remercie M. RENAUD.

**SOLIDARITE – SANTE – Prévention des consommations à risque chez les jeunes – Convention avec l'ARS  
(Agence Régionale de Santé) – Convention tripartite avec le Lycée Romain ROLLAND  
et la Ville de GARGES-LES-GONESSE**

**Rapporteur** : Monsieur Eric CARVALHEIRO.

Des professionnels œuvrent pour diminuer les comportements à risque chez les jeunes, et plus particulièrement les consommations qui peuvent conduire à une perte de vigilance.

Cette consommation joue aussi sur le phénomène de déscolarisation qui est un fléau dans les communes classées en Zone d'Education Prioritaire.

La base de cette prévention consiste à former des référents dans de nombreux lieux qui guideront les actions de sensibilisation axées sur le développement des compétences psycho-sociales.

Fort de cette réflexion, le Service de Coordination Santé de la Ville, le Lycée Romain ROLLAND et le Service Coordination Santé de la Ville de Garges-lès-Gonesse ont décidé d'élaborer le projet "Prévention des consommations à risque chez les jeunes".

Il s'agit d'améliorer les pratiques au niveau individuel dans la prise en charge de l'élève qui développe une consommation à risque au sein des lycées de Goussainville et de Garges-Lès-Gonesse.

La volonté consiste à développer un partenariat entre les différentes structures des environs en contact avec les jeunes afin d'élaborer des projets de prévention en commun.

Les professionnels engagés dans cette démarche recherchent une aide au financement d'une formation sur 3 jours proposée par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA).

Le Budget prévisionnel du projet s'établit ainsi :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>LIBELLE</i>	<i>PRIX</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>PRIX</i>
Prestation ANPAA	4 200,00 €	Financement ARS	2 400,00 €
2 petits déjeuners pour 80 élèves	600,00 €	Financement MILDECA	1 000,00 €
		Participation Ville de Goussainville	700,00 €
		Participation Ville de Garges-les-Gonesse	475,00 €
		Participation Lycée R. ROLLAND	225,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b>

La Ville s'est chargée de la demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour un montant de 2 400,00 € et pour lequel elle a reçu une notification.

Le Lycée Romain ROLLAND s'est chargé de la demande de financement auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) pour un montant de 1 000,00 €, pour lequel il a reçu une notification.



Afin de mener à bien ce projet “Prévention des consommations à risque chez les jeunes” et bénéficier du maximum de financements le Lycée Romain ROLLAND, La Ville de Garges-lès-Gonesse et la Ville de Goussainville ont décidé de s’organiser de la façon suivante :

- La Ville de Goussainville procèdera au règlement des dépenses à hauteur de 4 800 € telles que définies dans le tableau ci-dessus et percevra directement le financement ARS d’un montant de 2 400 €
- Le Lycée Romain ROLLAND versera à la Ville de Goussainville une somme de 1 225,00 €
- La Ville de Garges-lès-Gonesse versera à la Ville de Goussainville la somme de 475,00 €
- Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer :
  - La convention d’objectifs et de moyens 2014 avec l’Agence Régionale de Santé d’Ile-de-France (ARS) permettant la perception du financement de 2 400 €,
  - La convention tripartite avec la Ville de Garges-lès-Gonesse et le Lycée Romain ROLLAND fixant le cadre financier du projet.

Cette Convention de Partenariat avec Garges-Lès-Gonesse opèrera en deux temps pour mener à bien ses actions de prévention :

- Formation du personnel du Service Jeunesse, des missions locales,
- Actions ponctuelles dans les établissements concernés.

Après avoir demandé s’il y avait des questions, Monsieur SLASSI demande de procéder au vote.

**Vote** : UNANIMITE.

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**